



**13<sup>ème</sup> législature**

<b>Question N° : 96410</b>	<b>de M. Grenet Jean ( Union pour un Mouvement Populaire - Pyrénées-Atlantiques )</b>	<b>Question écrite</b>
--------------------------------	---	----------------------------

<b>Ministère interrogé &gt;</b> Éducation nationale, jeunesse et vie associative	<b>Ministère attributaire &gt;</b> Éducation nationale, jeunesse et vie associative
--	---

<b>Rubrique &gt;</b> enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse &gt;</b> pédagogie	<b>Analyse &gt;</b> apprentissage de la lecture
--	--------------------------------------	---

Question publiée au JO le : **21/12/2010** page : **13641**

**Texte de la question**

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les craintes croissantes des professeurs et des parents d'élèves concernant les effets de la méthode dite globale. Des instructions concernant l'apprentissage de la lecture ont été inscrites dans les programmes notamment lors de la publication des programmes au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 19 juin 2008 précisant qu'au cours préparatoire « l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots et par l'acquisition progressive des connaissances et des compétences nécessaires à la compréhension des textes. Le code alphabétique doit faire l'objet d'un travail systématique dès le début de l'année. Les apprentissages de la lecture et de l'écriture, qu'il s'agisse des mots, des phrases, des textes, menés de pair, se renforcent mutuellement tout au long du cycle. Ces apprentissages s'appuient sur la pratique orale et sur l'acquisition du vocabulaire ». Il lui demande les effets de ces instructions et le prie de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure la méthode syllabique a, depuis lors, retrouvé la place qu'elle mérite dans l'apprentissage de la lecture.